

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 septembre 2022

N° 22/030

RJ/AB/SA

### **Objet : Recrutement d'un agent contractuel dans le cadre du dispositif parcours emploi compétence (PEC) sur un emploi non permanent pour un poste d'assistante au secrétariat médical au sein du service intercommunal de médecine professionnelle**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois de septembre, le conseil d'administration dûment convoqué par Monsieur le président, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS. Nombre d'administrateurs en exercice : 19

#### **Présents (12) :**

M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Patrick VIVOS, M. Stephen PARRAUD, M. Gilbert REINAUDO, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT.

#### **Absents représentés (6 dont 4 procurations) :**

Mme Michèle COTTRET donne pouvoir à Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Sabine DANERI donne pouvoir à M. Michel GRAMBERT, M. Christophe IACOBBI donne pouvoir à M. Gilbert REINAUDO, M. Bernard LIPERINI est représenté par son suppléant M. Stephen PARRAUD, Mme Marion MARCHAL donne pouvoir à Mme Brigitte DURAND, M. René VILLARD est représenté par son suppléant M. Gérard BENOIT

#### **Absents excusés :**

M. Gérard AURRIC et sa suppléante Mme Céline OGGERO-BAKRI, M. Olivier CICCOLI et son suppléant M. Serge PRATO, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel BRUNET.

Madame Sylvie SAMBAIN, vice-présidente, informe l'assemblée que depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif « parcours emploi compétences » (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable, dans l'emploi, des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le Centre de Gestion décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un agent contractuel de droit privé pourrait être recruté au sein du Centre de Gestion, pour exercer les fonctions d'assistante secrétaire médicale à raison de 28 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu, avec le prescripteur (Pôle Emploi, Cap Emploi, etc.) pour une période de 12 mois à compter du 01/10/2022 renouvelable par période de 6 à 12 mois pour une durée totale maximum de 5 ans. Les renouvellements, souhaités par l'autorité territoriale après accord de l'agent, sont soumis à évaluation par le prescripteur de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat.

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du préfet de Région. Actuellement, le taux de prise en charge est de 60% du taux horaire du SMIC brut dans la limite de 20h hebdomadaires.

Aussi, le président propose à l'assemblée le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre du dispositif PEC, pour les fonctions d'assistante au secrétariat médical du service intercommunal de médecine professionnelle du centre de gestion, pour une durée de travail hebdomadaire de 28h sur une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 et demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention tripartite du dispositif et tous documents afférents.

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Vu l'arrêté de la Préfecture de la Région en date du 3 mars 2022,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Oui l'exposé du Président ;

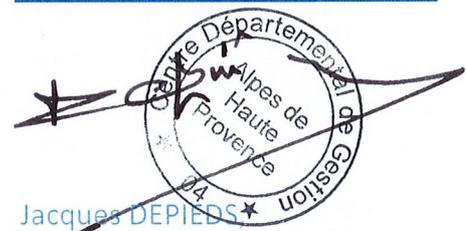
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (16 voix pour) :

- ✓ **Décide** de créer un poste d'assistante au secrétariat médical au sein du service intercommunal de médecine professionnelle dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, pour une durée de travail hebdomadaire de 28h sur une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, renouvelable par période de 6 à 12 mois pour une durée totale maximum de 5 ans.
- ✓ **D'autoriser** le président, à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement et à signer tous documents afférents.
- ✓ **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)* dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 20/09/2022



Jacques DEPIEDS  
Président du Centre de Gestion  
des Alpes-de-Haute-Provence.

Publié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
004-280400177-20220920-D22\_030-DE  
Date de télétransmission : 29/09/2022  
Date de réception préfecture : 29/09/2022